

BULLETIN DE VERSEMENTS

avec calcul automatique de l'abondement par Groupama Épargne Salariale

Identification de l'épargnant

*Toutes les mentions suivies d'un astérisque sont obligatoires

N° Sécurité sociale : Donnée obligatoire en cas de premier versement

Nom* : Prénom* :

Prénom* :

Adresse* :

Email* : Téléphone* :

Statut* : Salarié Non salarié Conjoint collaborateur / associé Selon votre statut, vérifiez vos conditions d'accès à l'épargne salariale

Identification de l'entreprise

Code entreprise* : Année civile de référence :

Raison sociale* :

Contact :

Montant total à investir

Montant PEE/PEI € + Montant PERCO-I € = Montant total du chèque € à libeller à l'ordre de Groupama Épargne Salariale

Répartition de votre versement

Indiquez ci-dessous la répartition de votre versement personnel⁽³⁾

Nom des fonds ⁽¹⁾	PEE/PEI	PERCO/PERCOI	
	%	%	Gestion libre
	%	%	
	%	%	
	%	%	
	%	%	
	%	%	
	%	%	
	%	%	
	%	%	
	%	%	
	%	%	Gestion pilotée ⁽²⁾
		<input type="text"/> %	

⁽¹⁾ En l'absence de choix de fonds, les sommes seront investies :
- sur le fonds par défaut dans le PEE/PEI.
- selon le mode de gestion pilotée dans le PERCO/PERCOI : soit avec la grille Prudente s'il s'agit de votre premier versement ou si vous aviez opté pour la gestion libre lors de précédents versements, soit avec la même grille de gestion pilotée précédemment choisie.

⁽²⁾ Si vous choisissez l'option de gestion pilotée, cochez la grille de votre choix et indiquez 100 % à investir.

⁽³⁾ Un document d'identité vous sera demandé pour tout versement volontaire à partir de 8000 €, accompagné d'un avis d'imposition pour un versement d'un montant de 15 000 € et plus.

Répartition de l'abondement

L'abondement de l'entreprise sera calculé par Groupama Épargne Salariale et réparti dans des proportions identiques à celles du versement volontaire de l'épargnant.

• Je déclare avoir pris connaissance du règlement du plan, des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur remis par mon entreprise et disponibles sur www.groupama-es.fr, ainsi que des modalités de fonctionnement des versements individuels jointes au présent bulletin.

• J'atteste sur l'honneur que mon versement est conforme à la réglementation, notamment qu'il provient bien de mes avoirs personnels et que l'ensemble de mes versements annuels PEE/PEI - PERCO/PERCOI ne dépasse pas 25 % de ma rémunération annuelle brute.

Fait à :
le / / 20

Signature de l'épargnant

Conformément au règlement RGPD, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement et la portabilité de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer, pour motif légitime, au traitement en écrivant au Délégué Relais à la Protection des Données de Groupama Épargne Salariale - Service du Contrôle interne - 2 boulevard Pesaro - 92000 Nanterre ou par courriel à : contrôleinterne@groupama-es.fr.



Groupama Épargne Salariale - Entreprise d'investissement agréée par l'ACPR - Teneur de comptes - Conservateur de parts
Société Anonyme au capital de 8 709 015 € - RCS Nanterre 428 768 352
Siège social : 2 boulevard Pesaro 92000 Nanterre - Service Clients : 46 rue Jules Méline 53098 Laval Cedex 9